

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration

-

### Séance du 30 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 30 juin à dix-huit heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni à la majorité des membres en exercice, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Carine LE NAOUR, vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

**Nombre de membres en exercice : 11    Nombre de membres présents : 7**

**Membres présents :** Carine LE NAOUR, Maryse CLEREN, Fabien CARON, Patrice LE FLOC'H, Alice COTTEN, Anne-Marie LENNON, Nathanaël DELAUNOY

**Membres absents :** René LE BARON, David AUDREN, Valérie KERGOURLAY, Isabelle MAGIDS

**Date de la convocation :** 22 juin 2021

---

#### DELIBERATION N° 2021/02/01

#### **Objet : Prestation pour les Anciens en 2021**

Madame la vice-présidente informe que la commission affaires sociales s'est réunie le 23 juin 2021.

La commission affaires sociales propose d'offrir des Bons Cadeaux aux Anciens à nouveau en 2021 selon les mêmes critères :

- Etre âgé(e) de 70 ans et plus
- Sans condition de ressources
- Etre inscrit(e) sur la liste électorale

La commission affaires sociales propose également l'envoi des Bons Cadeaux par courrier avec un questionnaire relatif à 2022, à savoir au choix : repas ensemble ou Bons Cadeaux. Pour les personnes optant pour le repas, 2 périodes seront proposées : automne ou printemps.

Reste à définir :

- Le montant des Bons Cadeaux en fonction du budget et de la contribution des partenaires financiers
- La liste des commerçants
- La date d'envoi des Bons Cadeaux et leur durée de validité

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide d'approuver les propositions de la commission affaires sociales.

POUR : 7    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 30 juin 2021

La vice-présidente du CCAS  
Carine LE NAOUR

Reçu à la Préfecture  
du Finistère le  
- 7 JUL. 2021



# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration

-

### Séance du 30 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 30 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni à la majorité des membres en exercice, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Carine LE NAOUR, vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

**Nombre de membres en exercice : 11    Nombre de membres présents : 7**

**Membres présents :** Carine LE NAOUR, Maryse CLEREN, Fabien CARON, Patrice LE FLOC'H, Alice COTTEN, Anne-Marie LENNON, Nathanaël DELAUNOY

**Membres absents :** René LE BARON, David AUDREN, Valérie KERGOURLAY, Isabelle MAGIDS

**Date de la convocation :** 22 juin 2021

---

#### **DELIBERATION N° 2021/02/02**

#### **OBJET : Critères et modalités d'attribution des aides aux activités**

Madame la vice-présidente informe que la commission affaires sociales s'est réunie le 23 juin 2021.

La commission affaires sociales propose de procéder différemment des autres années en offrant des Bons Activités au lieu du formulaire à compléter.

La commission affaires sociales propose également d'étendre l'information au plus grand nombre comme suit :

- Envoi des Bons Activités aux enfants des écoles primaires correspondant aux critères définis
- Informer les écoles et l'Espace Jeunes
- Organiser une réunion avec les associations avant le forum des associations

La commission affaires sociales propose les critères suivants :

- Etre âgé(e) de 4 à 17 ans
- Aide versée par enfant
- Le foyer doit résider à Elliant
- Le CCAS se réserve le droit de privilégier les activités sous forme associative pratiquées sur la commune d'Elliant
- Les Bons activités perçus par les associations sont à restituer au CCAS jusqu'au 17 décembre 2021
- Les aides sont définies en fonction des quotients familiaux établis selon les recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales définis comme suit :

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6
QF ≤ 350	350 < QF ≤ 650	650 < QF ≤ 750	750 < QF ≤ 850	850 < QF ≤ 950	QF > 950

- Les tranches 1 à 3 sont éligibles à l'aide, c'est-à-dire les foyers dont le quotient familial est inférieur à 750 €
  - ↳ Tranche 1, une aide de 100 € par enfant peut être attribuée
  - ↳ Tranche 2, une aide de 75 € par enfant peut être attribuée
  - ↳ Tranche 3, une aide de 50 € par enfant peut être attribuée

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide d'approuver les propositions de la commission affaires sociales.

POUR : 7    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 30 juin 2021

La vice-présidente du CCAS  
Carine LE NAOUR



Reçu à la Préfecture  
du Finistère le  
- 7 JUIL. 2021